

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2022-083

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2022

# Sommaire

## **03\_DDETSPP\_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Allier /**

03-2022-06-29-00004 - Extrait de l'arrêté n°1380/2022 du 29 juin 2022 portant désignation de médecins agréés en tant que membres du Conseil médical départemental de l'Allier (1 page)

Page 3

## **03\_Préf\_Préfecture de l'Allier / Mission Interministérielle de Coordination**

03-2022-07-04-00002 - Arrêté complémentaire n° 1407 bis/2022 du 4 juillet 2022 concernant un site de la société SOCIETE COMMERCIALE DES EAUX DU BASSIN DE VICHY (SCBV) à SAINT-YORRE autorisant la création d'une unité de régénération PET - poly(téréphtalate d'éthylène) (22 pages)

Page 5

03-2022-07-04-00001 - Commission Départementale d'Aménagement Commercial (1 page)

Page 28

03-2022-07-05-00001 - Extrait de l'arrêté n° 1408-2022 portant délégation de signature à Monsieur le docteur Jean-Yves GRALL, Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (4 pages)

Page 30

## **03\_Préf\_Préfecture de l'Allier / Bureau du Cabinet**

03-2022-06-21-00001 - arrêté n°1235/2022 à n°1330/2022 du 21/06/2022 portant autorisation, modification ou renouvellement d'un système de vidéoprotection (99 pages)

Page 35

03\_DDETSPP\_Direction Départementale de  
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la  
Protection des Populations de l'Allier

03-2022-06-29-00004

Extrait de l'arrêté n°1380/2022 du 29 juin 2022  
portant désignation de médecins agréés en tant  
que membres du Conseil médical départemental  
de l'Allier

**Extrait de l'arrêté n°1380/2022 du 29 juin 2022 portant désignation de médecins agréés en tant que membres du Conseil médical départemental de l'Allier**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les médecins agréés désignés en tant que membres du conseil médical départemental sont :

- Membres titulaires : Docteur Michel DAVIN, Président, Docteur Yves GAUDUCHEAU et Docteur Catherine MASCHEIX SVATON

- Membres suppléants : Docteur Annie BERTIN LACOTE, Docteur Henri GREPPO, Docteur Gérard LAROUSSINIE, Docteur Gilbert ROSNET et Docteur Fabien THOMAS.

**Article 2** : Le conseil médical dispose d'un secrétariat placé sous l'autorité de son président.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral n°1073/2019 du 9 avril 2019 portant nomination des médecins du comité médical départemental et de la commission de réforme, l'arrêté préfectoral n°126/2020 du 25 mai 2020 portant modification de la liste des médecins du comité médical départemental et de la commission de réforme et l'arrêté n°831/2022 du 14 avril 2022 portant prolongation du mandat des médecins du comité médical et de la commission de réforme en tant que médecins membres du conseil médical sont abrogés.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai commence à courir à compter du jour de la notification du présent arrêté. Tout recours administratif préalable (gracieux ou hiérarchique) ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

**Article 5** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de l'Allier et Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Yzeure, le 29/06/2022

Par délégation de la Préfète  
La Directrice Départementale de l'Emploi,  
du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations,

**SIGNÉ**

Véronique CARRÉ